

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 15 AVRIL 2014**

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 10/04/2014
- Date d'affichage : 10/04/2014

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le quinze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Eric BERTRAND, Céline BERLEMONT, Bernadette BLANCHARD, Brigitte CUGNET-WATTELET, Isabelle DURUSSEL, Serge ALLAIRE, Sylvain CARDON, Ludovic DUHENNOIS, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Daniel LORNET, Hervé MORVAN et Emilie ROBILLARD.

Etaient absents: Christian LECLERE qui a donné pouvoir à Sylvain CARDON, Jean-Claude LESUEUR qui a donné pouvoir à Eric BERTRAND.

Madame Emilie ROBILLARD a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014 dont chaque conseiller a reçu un exemplaire.

DELIBERATION 2014/25 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner les représentants au sein du SIAEP de Longueil Sainte Marie auquel nous adhérons.

Concernant la nomination des délégués au sein des syndicats de communes comme le SIAEP de Longueil Sainte Marie, il est prévu un vote à bulletin secret et à la majorité absolue selon l'article L2121-21 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à l'appel de candidature, deux délégués titulaires se présentent : M. Hervé MORVAN et M. Jean-Claude LESUEUR.

Un délégué suppléant se présente : M. Gérard HEMERYCK.

Les conseillers sont donc appelés à voter à scrutin secret. M. Sylvain CARDON n'étant pas présent, il n'a pas participé au vote.

Deux assesseurs sont désignés : M. Daniel LORNET et M. Hervé MORVAN.

Un secrétaire est désigné : Mme Emilie ROBILLARD

1/ Vote des délégués titulaires :

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. Hervé MORVAN treize voix (13 voix)

M. Jean-Claude LESUEUR treize voix (13 voix)

M. Hervé MORVAN et M. Jean-Claude LESUEUR ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil-Sainte-Marie.

2/ Vote du délégué suppléant :

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

a obtenu : M. Gérard HEMERYCK treize voix (13 voix)

M. Gérard HEMERYCK ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil-Sainte-Marie

DELIBERATION 2014/26 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE LA ZONE EST DE L'OISE (SEZEO) (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner les représentants titulaires et suppléants au sein du Syndicat d'Electricité de la Zone Est de l'Oise. Une précédente délibération N°2014/22 a été prise. Elle sera annulée.

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner les représentants titulaires et suppléants au sein du Syndicat d'Electricité de la Zone Est de l'Oise auquel nous adhérons.

Concernant la nomination des délégués au sein des syndicats de communes comme le Syndicat d'Electricité de la Zone Est de l'Oise, il est prévu un vote à bulletin secret et à la majorité absolue selon l'article L2121-21 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrivée de M. Sylvain CARDON.

Suite à l'appel de candidature, deux délégués titulaires se présentent : M. Eric BERTRAND et M. Hervé MORVAN. Un délégué suppléant se présente : M. Daniel LORNET.

Les conseillers sont donc appelés à voter à scrutin secret.

Deux assesseurs sont désignés : M. Daniel LORNET et M. Hervé MORVAN.
Un secrétaire est désigné : Mme Emilie ROBILLARD

1/ Vote des délégués titulaires :

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. Eric BERTRAND quinze voix (15 voix)
M. Hervé MORVAN quinze voix (15 voix)

M. Eric BERTRAND et M. Hervé MORVAN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires auprès du Syndicat d'Electricité de la Zone Est de l'Oise.

2/ Vote du délégué suppléant :

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

a obtenu : M. Daniel LORNET quinze voix (15 voix)

M. Daniel LORNET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué suppléant auprès du Syndicat d'Electricité de la Zone Est de l'Oise.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la précédente délibération N°2014/22.

DELIBERATION 2014/27 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERVENTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (GIPE) (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner les représentants titulaires et suppléants au sein Groupement d'Intervention pour la Protection de l'Environnement.

Les deux délégués titulaires qui se proposent sont : M. Sylvain CARDON et Mme Isabelle DURUSSEL.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner M. Sylvain CARDON et Mme Isabelle DURUSSEL comme délégués titulaires auprès du Groupement d'Intervention pour la Protection de l'Environnement.

DELIBERATION 2014/28 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATISATION DE COMMUNES DE L'OISE (ADICO) (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner les représentants titulaires et suppléants au sein de l'Association Départementale pour l'Informatisation des Communes de l'Oise à laquelle nous adhérons.

Le délégué titulaire qui se propose est : Mme Brigitte CUGNET-WATTELET.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Mme Brigitte CUGNET-WATTELET comme délégué titulaire auprès de l'Association Départementale pour l'Informatisation des Communes de l'Oise (ADICO).

DELIBERATION 2014/29 : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR DE L'AMICALE DE L'ECOLE D'ARMANCOURT

Rapporteur : Eric BERTRAND

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner deux représentants titulaires au sein du Comité directeur de l'Amicale de l'Ecole d'Armancourt.

Les deux délégués titulaires qui se proposent sont : M. Ludovic LAME et Mme Isabelle DURUSSEL

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner M. Ludovic LAME et Mme Isabelle DURUSSEL comme délégués au sein du Comité directeur de l'Amicale de l'Ecole d'Armancourt et ce pour la durée du mandat.

DELIBERATION 2014/30 : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES AU SEIN DE L'AMICALE DE L'ECOLE D'ARMANCOURT (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner un commissaire aux comptes au sein du Comité directeur de l'Amicale de l'Ecole d'Armancourt.
Le commissaire aux comptes qui se propose est : M. Daniel LORGNET.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner M. Daniel LORGNET en qualité de commissaire aux comptes au sein du Comité directeur de l'Amicale de l'Ecole d'Armancourt et ce pour la durée du mandat.

DELIBERATION 2014/31 : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE D'ARMANCOURT (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner un représentant titulaire au sein du Comité directeur de l'Association Sportive d'Armancourt.
Le délégué titulaire qui se propose est : Brigitte CUGNET-WATTELET.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Mme Brigitte CUGNET-WATTELET comme délégué au sein du Comité directeur de l'Association Sportive d'Armancourt et ce pour la durée du mandat.

DELIBERATION 2014/32 : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES AU SEIN DE L'ASSOCIATION SPORTIVE D'ARMANCOURT (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite aux élections du 23 mars dernier, et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé de désigner un commissaire aux comptes au sein du Comité directeur de l'Association Sportive d'Armancourt.
Le commissaire aux comptes qui se propose est : M. Jean-Claude LESUEUR.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner M. Jean-Claude LESUEUR en qualité de commissaire aux comptes au sein du Comité directeur de l'Association Sportive d'Armancourt et ce pour la durée du mandat.

DELIBERATION 2014/33 : PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR ETRE MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Rapporteur : Eric BERTRAND)

A la suite des élections du 23 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs.

La désignation de ses membres se fait par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Cette commission se compose de 7 membres élus (le maire, président de la commission et 6 commissaires titulaires et autant de suppléants. Un des commissaires désigné devra résider hors de la commune (ainsi que son suppléant) mais être inscrit au rôle des impositions directes locales de la commune. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière équitable entre contribuables imposés selon la taxe foncière, la taxe d'habitation.

Le but de cette commission est de se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, étant précisé que cette valeur locative sert de base au calcul des 4 taxes principales.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de proposer la liste des membres titulaires et suppléants comme suit :

titulaires	suppléants
M. Patrick DAUGUET	M. Joël FRANCOIS
M. Didier CORBEAU	M. Marcel DORE
M. Vladimir KOVAC	M. Dominique LAÛT
M. Michel SIMON	M. Jordan KULUNDZIC
Mme Annick CHAUVET	M. Daniel MOITREL
Mme Isabelle DURUSSEL	M. Christian MENONVILLE
M. Alain CUGNET	M. Hervé MORVAN
M. Daniel LORGNET	Mme Céline BERLEMONT
M. Ludovic DUHENNOIS	Mme Bernadette BLANCHARD
Mme Emilie ROBILLARD	M. Christian LECLERE
M. Gérard HEMERYCK	M. Jean-Claude LESUEUR

Cette liste sera transmise le plus rapidement possible au directeur des services fiscaux.

DECIDE de proposer la liste de membre titulaire et suppléant résidant à l'extérieur de la commune comme suit :

titulaire	suppléant
M. François DUMEZ	M. Jean LAMOUCHE

Cette liste sera transmise le plus rapidement possible au directeur des services fiscaux.

DELIBERATION 2014/34 : DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL DU COLLEGE DES ELUS AU SEIN DU COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (CNAS) (Rapporteur : Eric BERTRAND)

A la suite des élections du 23 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers, il est nécessaire de procéder au renouvellement du délégué local du collège élu du CNAS.

Le Comité National de l'Action Sociale (auquel nous adhérons pour l'action sociale envers les salariés) précise dans ses statuts qu'un membre du Conseil Municipal doit représenter la commune au sein de ses instances.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Une personne se porte candidate : Mme Bernadette BLANCHARD.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Mme Bernadette BLANCHARD comme délégué local du collège des élus de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale.

DELIBERATION 2014/35 : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Rapporteur : Eric BERTRAND)

A la suite des élections du 23 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers, il est nécessaire de procéder au renouvellement du Conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 7 du décret N° 562 du 6 mai 1995, modifié par le décret 2000-6 du 04 janvier 2000, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre d'Action sociale est fixé par le Conseil Municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est élue par le Conseil Municipal, et l'autre moitié est désignée par le Maire.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à huit (8) le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié est élue par les conseillers municipaux et l'autre moitié est désignée par le Maire.

DELIBERATION 2014/36 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Rapporteur : Eric BERTRAND)

A la suite des élections du 23 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers, il est nécessaire de procéder au renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

La création du CCAS est une obligation légale. Dans la précédente délibération, le Conseil Municipal a fixé à huit les membres du Centre Communal d'Action Sociale (avec en plus le Maire, Président de droit). Selon le code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres est élue par le conseil municipal.

Ce vote a lieu selon un scrutin secret, scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (sans panachage, ni vote préférentiel).

Ainsi les conseillers ont à élire 4 membres parmi les conseillers.

La liste des candidats suivants est présentée par le Conseil Municipal : M. Daniel LORGNET, M. Serge ALLAIRE, Mme Bernadette BLANCHARD et M. Jean-Claude LESUEUR.

Deux assesseurs sont désignés : M. Daniel LORGNET et M. Hervé MORVAN.
Un secrétaire est désigné : Mme Emilie ROBILLARD

Il est procédé au vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	0
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15

Ont obtenu :

- M. Daniel LORGNET quinze voix (15 voix)
- M. Serge ALLAIRE quinze voix (15 voix)
- Mme Bernadette BLANCHARD quinze voix (15 voix)
- M. Jean-Claude LESUEUR quinze voix (15 voix)

M. Daniel LORGNET, M. Serge ALLAIRE, Mme Bernadette BLANCHARD et M. Jean-Claude LESUEUR sont proclamés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DELIBERATION 2014/37 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADJUDICATIONS ET D'APPELS D'OFFRES (Rapporteur : Eric BERTRAND)

A la suite des élections du 23 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission adjudications et appels d'offres permanente.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'adjudications et d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'en outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste des candidats titulaires puis suppléants est présentée au Conseil Municipal : M. Hervé MORVAN, Mme Brigitte CUGNET-WATTELET, M. Christian LECLERE, M. Sylvain CARDON, M. Daniel LORGNET, M. Ludovic DUHENNOIS.

Deux assesseurs sont désignés : M. Daniel LORGNET et M. Hervé MORVAN.

Un secrétaire est désigné : Mme Emilie ROBILLARD

Il est décidé de procéder à l'élection :

1/ Membres titulaires et membres suppléants sur la même liste

Nombre de votants :15

Bulletins blancs ou nuls :0

Nombre de suffrages exprimés :15

Sièges à pourvoir :6

Etant donné qu'une seule liste s'est présentée avec le nombre requis de membres titulaires et suppléants et que toutes les voix exprimées sont pour la liste :

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

A : M. Hervé MORVAN

B : Mme Brigitte CUGNET-WATTELET

C : M. Christian LECLERE

Et les membres suppléants suivants :

D : M. Sylvain CARDON

E : M. Daniel LORGNET

F : M. Ludovic DUHENNOIS

DELIBERATION 2014/38 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (Rapporteur : Eric BERTRAND)

A la suite des élections du 23 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission délégation de service public permanente.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'en outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

La liste des candidats titulaires puis suppléants est présentée au Conseil Municipal : M. Hervé MORVAN, Mme Brigitte CUGNET-WATTELET, M. Christian LECLERE, M. Sylvain CARDON, Mme Emilie ROBILLARD, M. Ludovic DUHENNOIS.

Deux assesseurs sont désignés : M. Daniel LORNET et M. Hervé MORVAN.
Un secrétaire est désigné : Mme Emilie ROBILLARD

Il est décidé de procéder à l'élection :

1/ Membres titulaires et membres suppléants sur la même liste

Nombre de votants :15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés :15
Sièges à pourvoir : 6

Etant donné qu'une seule liste s'est présentée avec le nombre requis de membres titulaires et suppléants et que toutes les voix exprimées sont pour la liste :

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

A : M. Hervé MORVAN.

B : Mme Brigitte CUGNET-WATTELET

C : M. Christian LECLERE

Et les membres suppléants suivants :

D: M. Sylvain CARDON.

E : Mme Emilie ROBILLARD

F : M. Ludovic DUHENNOIS

DELIBERATION 2014/39 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DELIVRANCE ET LA REPRISE DES CONCESSIONS DES CIMETIERES (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), règlementant, entre autres, les attributions du Conseil Municipal, du maire et des adjoints, permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences au maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il serait nécessaire que le Conseil Municipal délègue totalement son attribution sur les concessions du cimetière.

En effet, l'article L 2122-22 stipule que :

« *Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat* » [de plusieurs compétences dont] « *alinéa 8 -de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières* ».

Il est donc proposé à l'Assemblée de déléguer cette compétence relative aux concessions du cimetière à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la compétence du Conseil Municipal concernant les concessions du cimetière, à savoir, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales).

DECIDE d'autoriser M. le Maire à subdéléguer par arrêté à un ou plusieurs adjoints ou à un ou plusieurs conseillers municipaux, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

A la suite des élections du 23 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres des commissions communales permanentes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se répartir parmi les commissions communales pour discuter des dossiers à présenter en délibération en séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de répartir les commissions communales comme suit :

NOM DES COMMISSIONS	PRENOM - NOM
COMMISSION FINANCES	Brigitte CUGNET-WATTELET Isabelle DURUSSEL Christian LECLERE Bernadette BLANCHARD Daniel LORGNET Ludovic DUHENNOIS Gérard HEMERYCK
COMMISSION TRAVAUX URBANISME	Hervé MORVAN Sylvain CARDON Brigitte CUGNET-WATTELET Christian LECLERE Isabelle DURUSSEL Gérard HEMERYCK Ludovic DUHENNOIS Daniel LORGNET Bernadette BLANCHARD Emilie ROBILLARD Serge ALLAIRE
COMMISSION CADRE DE VIE	Sylvain CARDON Gérard HEMERYCK Serge ALLAIRE Jean-Claude LESUEUR Céline BERLEMONT Ludovic DUHENNOIS Emilie ROBILLARD Daniel LORGNET Ludovic LAME
COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE	Bernadette BLANCHARD Isabelle DURUSSEL Brigitte CUGNET-WATTELET Céline BERLEMONT Ludovic LAME
COMMISSION ELECTORALE	Bernadette BLANCHARD Emilie ROBILLARD

Questions diverses :

- Monsieur le Maire vous informe que la chasse aux œufs de Pâques sera ouverte pour les enfants jusqu'à 11 ans sur la Place des Treilles le lundi 21 avril 2014 à 11h.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les élus sont conviés à la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à 11h45 rassemblement devant la mairie.
- Monsieur le Maire vous informe qu'une enquête publique vient d'être reçue en mairie concernant l'autoroute ferroviaire atlantique. Ce projet entrainerait des augmentations de trafic et de longueur de convoi sur la voie ferrée d'Armancourt. Il est nécessaire de se renseigner sur le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

- 2014/25 Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil-sainte-Marie
- 2014/26 Désignation des délégués au sein du Syndicat d'Electricité de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)
- 2014/27 Désignation des délégués au sein du Groupement d'Intervention pour la Protection de l'Environnement (GIPE)
- 2014/28 Désignation des délégués au sein de l'Association Départementale pour l'informatisation de Communes de l'Oise
- 2014/29 : Désignation de membres du Conseil pour siéger au sein du Comité directeur de l'Amicale de l'Ecole d'Armancourt
- 2014/30 : Désignation de membres du Conseil en qualité de commissaire aux comptes au sein de l'Amicale de l'Ecole d'Armancourt
- 2014/31 : Désignation de membres du Conseil pour siéger au sein du Comité directeur de l'Association Sportive d'Armancourt
- 2014/32 : Désignation de membres du Conseil en qualité de commissaire aux comptes au sein de l'Association Sportive d'Armancourt
- 2014/33 : Proposition d'une liste de contribuables pour être membre de la Commission Communale des Impôts Directs
- 2014/34 : Désignation d'un délégué local du collège des élus au sein du Comité National de l'Action Sociale (CNAS)
- 2014/35 : Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 2014/36 : Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 2014/37 : Désignation des membres de la commission d'adjudications et d'appels d'offres
- 2014/38 : Désignation des membres de la commission délégation de service public
- 2014/39 : Délégation du Conseil Municipal pour la délivrance et la reprise des concessions des cimetières
- 2014/40 : Constitution des commissions communales

Le Maire,
Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge		HEMERYCK Gérard	
BERLEMONT Céline		LAME Ludovic	
BLANCHARD Bernadette		LECLERE Christian	
CARDON Sylvain		LESUEUR Jean-Claude	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LORGNET Daniel	
DUHENNOIS Ludovic		MORVAN Hervé	
DURUSSEL Isabelle		ROBILLARD Emilie	